

SYNTHESE DE **GESTION** 31/01/2022

OBLIGATAIRE

Données clés (Source: Amundi)

Valeur Liquidative (VL): (C) 54,63 (EUR)

(D) 50,14 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 31/01/2022 Actif géré: 1 316,38 (millions EUR) Code ISIN: (C) LU1437018598 (D) LU1737653714

Indice de référence

100% JPM EMU GBI INVESTMENT GRADE

Objectif d'investissement

AMUNDI INDEX J.P. MORGAN EMU GOVIES IG a pour objectif de répliquer au plus près l'évolution de l'indice J.P. MORGAN GBI EMU Investment Grade, libéllé en EUR, à la hausse comme à la baisse. Ce compartiment permet une exposition aux titres Investment Grade des gouvernements de la zone Euro.

Profil de risque et de rendement (SRRI)

5

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances (Source: Fund Admin)

Evolution de la performance (VL) *



A : Indice de référence depuis la création jusqu'au 17/05/2017 : Bank of America Merrill Lynch 1-10 Year Euro Government Bond. Indice de référence à partir du 18/05/2017 : J.P. MORGAN GBI EMU Investment Grade

Performances glissantes

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
Depuis le	31/12/2021	31/12/2021	29/10/2021	29/01/2021	31/01/2019	31/01/2017	11/11/2016
Portefeuille	-1,08%	-1,08%	-0,95%	-3,99%	5,80%	9,93%	9,56%
Indice	-1,06%	-1,06%	-0,93%	-3,90%	6,12%	10,44%	10,12%
Ecart	-0,02%	-0,02%	-0,02%	-0,09%	-0,32%	-0,51%	-0,56%

Performances calendaires 3

	2021	2020	2019	2018	2017
Portefeuille	-3,62%	5,04%	6,81%	0,87%	0,79%
Indice	-3,54%	5,15%	6,94%	0,95%	0,88%
Ecart	-0,08%	-0,10%	-0,13%	-0,08%	-0,10%

Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice

Indicateurs de risque

	1 an 3 ans	Depuis le lancement
Volatilité du portefeuille	3,57% 4,19%	3,67%
Volatilité de l'indice	3,56% 4,20%	3,67%
Tracking Error ex- post	0,02% 0,03%	0,03%
Ratio de Sharpe	-0,89 0,61	0,61





[«] Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculée et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions."





Rencontrez l'équipe



Stéphanie Pless Responsable Gestion Indicielle Obligataire



Fabrice Degni Yace Gérant de portefeuille principal



Laurent Caudamine

Données du portefeuille

Caractéristiques

Classe d'actif : Obligataire Zone Geographique: Europe

Nombre de valeurs du portefeuille : 375

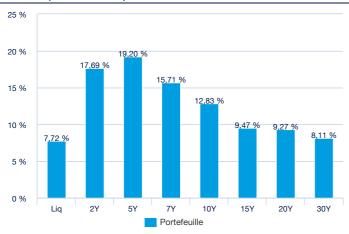
Indicateurs du portefeuille

	Portefeuille
Sensibilité ¹	8,22
Notation Moyenne ²	A-
Taux de rendement	0,20%

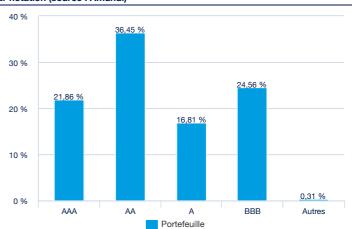
¹ La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

Répartition du portefeuille

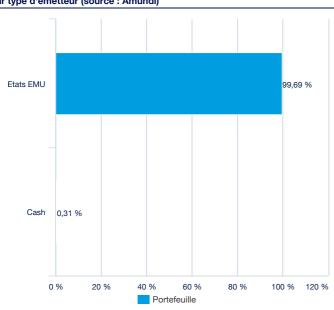
Par maturité (source : Amundi)



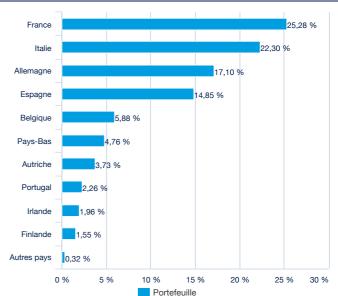
Par notation (source : Amundi)



Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)





² Basée sur les obligations et les CDS mais tout autre dérivé exclu.





Caractéristiques principales de la part

Forme Juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	29/06/2016
Date de la première VL	11/11/2016
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) LU1437018598 (D) LU1737653714
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais courants	0,14% (prélevés) - 19/01/2022
Durée minimum d'investissement recommandée	4 ans
Enveloppe fiscale	-
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	SGCIB

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Nyse Euronext Paris	9:05 - 17:35	EUR	EGOV	EGOV FP	IEGOV	AMEGOV.PA	IEGOVINAV.PA
Borsa Italiana	9:00 - 17:30	EUR	EGOV	EGOV IM	IEGOV	EGOVI.MI	IEGOVINAV.PA

Contact

Contact ETF vente		Contact ETF Capital Market		
Allemagne & Autriche	+33 (0)1 76 32 65 76 +49 (0) 69 74 221 358 +39 02 0065 2965	Téléphone Bloomberg IB Chat	+33 (0)1 76 32 19 93 Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF	
Suisse (Allemand) +41 44 588 99 36		Contact ETF Courtiers		
Suisse (Français) Royaume-Uni Pays-Bas Pays Nordiques	+41 22 316 01 51 +44 (0) 20 7074 9321 +31 20 794 04 79 +46 8 5348 2271	SG CIB BNP Paribas	+33 (0)1 42 13 38 63 +44 (0) 207 595 1844	
Hong Kong	+65 64 39 93 50	Contact Amundi		
Espagne	+34 914 36 72 45	Amundi ETF 90 bd Pasteur CS 21564		

75 730 Paris Cedex 15 - France **Hotline:** +33 (0)1 76 32 47 74 info@amundietf.com







Fournisseurs d'indices

LE COMPARTIMENT AMUNDI INDEX J.P. MORGAN GBI EMU Investment Grade d'AMUNDI ASSET MANAGEMENT N'EST PAS SPONSORISÉ, AVALISÉ, VENDU OU PROMU PAR J.P. MORGAN, QUI NE DONNE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT L'INTÉRÊT D'UN INVESTISSEMENT DANS CE COMPARTIMENT. J.P. MORGAN NE DONNE AUCUNE GARANTIE D'EXHAUSTIVITÉ OU D'EXACTITUDE CONCERNANT L'INDICE J.P. MORGAN GBI EMU Investment Grade. « J.P. MORGAN » EST UNE MARQUE DE SERVICE DÉPOSÉE DE JPMORGAN CHASE & CO. © 2016. JPMORGAN CHASE & CO. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistres dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

